

République Française  
Département Sarthe  
**Commune de Loué**

## ARRÊTÉ N° A2013-151

### PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET MISE A JOUR DU SCHEMA DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE LOUÉ

L'Adjoint au Maire de la Commune de Loué,

Vu la loi n° 83.630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123.1 et suivants et de l'article R123.1 et suivants,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-1 et suivants et R123- 1 et suivants précisant la procédure à suivre pour soumettre à l'enquête publique le projet de plan local d'urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2013 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

VU les avis des personnes publiques associées consultées,

VU l'avis de la CDCEA,

VU les pièces du dossier, comprenant le projet de P.L.U. et la mise à jour du schéma de zonage d'assainissement, soumis à enquête publique,

VU la décision de M le Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 03 octobre 2013 désignant M. René MÉNIER commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Pierre REVAUX Commissaire enquêteur suppléant,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Il sera procédé à une enquête publique sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Loué et la mise à jour du schéma de zonage d'assainissement pendant une durée de 35 jours consécutifs du mercredi 4 décembre 2013 au mardi 7 janvier 2014 inclus.

**Article 2 :** M. René MÉNIER, retraité de la CRAM, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Pierre REVAUX, sapeur-pompier en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

**Article 3 :** Les pièces du dossier ainsi que deux registres d'enquête, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Loué du 4 décembre 2013 au 7 janvier 2014 inclus. Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouvertures des bureaux de la mairie, sauf jours fériés, et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à la mairie au commissaire enquêteur.

**Article 4 :** Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Loué les :

- Le mercredi 04 décembre 2013 de 14h30 à 17h30.
- Le lundi 09 décembre 2013 de 9h à 12h.
- Le mardi 17 décembre 2013 de 9h à 12h.
- Le samedi 21 décembre 2013 de 9h à 12h.
- Le mardi 07 janvier 2014 de 9h à 12.

**Article 5 :** Un avis au public faisant apparaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête, dans les 2 journaux ci-après désignés :

- OUEST FRANCE
- et LE MAINE LIBRE

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Loué.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

**Article 6 :** A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la Commune de Loué le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet du département de la Sarthe et à M. le Président du tribunal administratif de Nantes. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an.

**Article 7 :** Le conseil municipal de Loué sera amené à se prononcer sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

**Article 8 :** M. le Maire de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Loué, le 07/11/2013  
Le Maire-Adjoint,  
Jean-Claude BIZERAY